

Contre-projet du Conseil communal au rapport de la Commission des bibliothèques

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux,

Le Conseil communal a pris connaissance du rapport de la Commission des bibliothèques soumis à votre autorité. S'il souhaite remercier les membres de la Commission pour la qualité du travail fourni, rapport inscrit dans une perspective globale, résolument tourné vers l'avenir et en faveur de la jeunesse, le Conseil communal attire cependant l'attention des membres du Conseil général sur la nécessité qu'il y a à ne pas tomber dans le piège de l'effet de cascade. En effet, il considère que chacun des éléments énoncés - crèche communale, accueil parascolaire notamment - nécessite une étude en tant que telle, étude permettant ensuite de définir une ou des options politiques. Dès lors, compte tenu des enjeux financiers découlant des choix retenus, le Conseil communal recommande une certaine sagesse et prie votre autorité de revenir au mandat confié à la Commission, à savoir la localisation de la ou des bibliothèques communales.

Toutefois, grâce aux travaux de la Commission, quelques constats, diverses observations ainsi que certaines études ont pu être effectués.

Bibliothèques

Compte tenu des travaux à venir dans le bâtiment Collège 2, les locaux de la bibliothèque de Couvet ont été vidés. Grâce à l'aide d'une bibliothécaire diplômée et de quelques « bénévoles » du site de Couvet, les ouvrages ont été triés. Les prévisions établies par les services du Bibliobus se sont avérées exactes. Bon nombre d'ouvrages n'ont pu être conservés. De nombreux ouvrages quelque peu « démodés » ont été donnés à l'école, d'autres sont partis au Bénin dans le cadre d'une action humanitaire et certains ont été jetés. Seuls les documents encore d'actualité ont été sériés, mis en carton puis démenagés. Ainsi, le travail de « saisie » inhérent à une informatisation de la bibliothèque ou des sites de la bibliothèque s'en trouvera considérablement réduit.

Durant ce laps de temps, et suite à diverses discussions, il est apparu que plusieurs des personnes bénévoles du site de Couvet seraient disposées à poursuivre leur activité dans des conditions identiques aux précédentes.

Bibliobus

Suite à la fermeture temporaire ou définitive du site de la bibliothèque de Couvet, le Conseil communal a pris contact avec les services du Bibliobus afin de chiffrer les coûts d'une intégration temporaire ou définitive du village de Couvet. Selon les statuts du Bibliobus, il s'avère que le coût de la cotisation – Fr. 7.70 par habitant – n'est pas réductible. Seul un calcul au prorata de la période concernée permettrait de réduire ce coût. Ainsi, pour une « couverture » des mois de septembre à décembre 2010, le coût serait de Fr. 7'143-. En cas d'option plus définitive, c'est une somme de Fr. 21'429.10 qu'il conviendrait d'ajouter au coût actuel. Notons au passage que ce montant est supérieur au montant de la location annuelle du site de Fleurier.

Ludothèque

Grâce à de nombreux contacts avec les personnes responsables de la ludothèque à l'occasion du déménagement des jeux et du matériel inhérent à leur activité, nous avons pu prendre la juste mesure des services rendus à la population par cette association. Aussi, le Conseil communal souhaite-t-il, sans faire de la ludothèque un service communal, mettre à disposition de ce service des locaux susceptibles de répondre aux besoins de la population de Val-de-Travers.

Propositions du Conseil communal

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, à la lumière du potentiel financier de la Commune, le Conseil communal propose les solutions suivantes :

- ✓ Création d'un site principal de bibliothèque communale à Couvet, Collège 3 (cf. crédit, rapport et plan annexé) - **Fr. 440'000.-**;
- ✓ Maintien du site de Fleurier ;
- ✓ Mise en réseau des trois sites, sans augmentation du temps de travail des bibliothécaires ;
- ✓ Installation de la ludothèque à Travers – 1^{er} étage du bâtiment des sapeurs-pompiers.

Val-de-Travers, le 17 mai 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Pierre-Alain Rumley

Alexis Boillat